

Bonjour Chers parents ,

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, nous vous transmettons les divers documents destinés à l'inscription ou l'inscription aux mercredis jeunesse pour l'année 2024/2025.

- Fiche d'inscription
- Flyer
- Bulletin d'adhésion
- RIB

A RENVoyer :Fiche d'inscription, vaccins et attestation responsabilité civile. Si votre enfant est inscrit en garderie l'année prochaine et que vous avez déjà envoyé le dossier, seule la fiche d'inscription svp est nécessaire.

Ces documents doivent être remplis et signés , accompagnés des pièces demandées et , envoyés impérativement par mail svp.

Comment procéder?

- 1.Demander un devis par mail en formulant le nombre de jour , matin ou soir , accompagné de l'attestation QF CAF.
2. Valider le tarif transmis par mail , en joignant les documents signés ainsi que les pièces.
3. Procéder au versement de l'acompte (73 euros ,50 euros correspondant à l'acompte et les 23 euros à l'adhésion au club, **il n'est pas nécessaire de régler l'adhésion si déjà effectué pour la garderie de l'année prochaine**) avec pour libellé "MERCREDIS DUPARC 2024" , nom et prénom de l'enfant) par virement bancaire.
4. Verser le reste à payer dû par virement **avant le 05/09/2024** , ou venir déposer **les chèques préparés en amont , sous enveloppe avec nom et prénom de l'enfant**, si échelonnement (de 1 à 10 fois en enlevant le paiement des 73 euros d'acompte) lors de la permanence du 20 ET 21 JUIN de 15h45 à 17h30 à l'ÉCOLE DE DUPARC (**même procédure pour la garderie périscolaire**).

Exemple : Tarif transmis 1260 euros + 23 euros d'adhésion. Règlement de l'acompte de 73 euros par virement . Il reste 1210 euros à régler, je procède au versement intégral avant le 05 septembre par virement.

Si je souhaite échelonner en 10 fois , je fais 10 chèques de 121 euros à remettre le 20 ou 21 juin.

NOTE : Si vous souhaitez inscrire vos enfants à la garderie et mercredis jeunesse **vous pouvez mutualiser les chèques, ou faire 2 enveloppes différentes** une correspondante à la garderie et l'autre aux mercredis .

L'encaissement des chèques échelonnés se font à partir du 05/09/2024 , et tous les autres 05 de chaque mois suivants .

ORDRE DES CHÈQUES : AJT REUNION

AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS CE JOUR LÀ . UNIQUEMENT LES
PAIEMENTS ÉCHELONNÉS . TOUS LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE
TRANSMIS SVP EN AMONT PAR MAIL.

Pour les retardataires , dernier délai le 05 juillet , mais les échelonnements ne seront
plus possibles

Je reste à disposition au besoin si question ou demande par
mail **ajtreunion@gmail.com** et par téléphone au **0692482484**.

Vous remerciant vivement pour votre confiance,
Bonne réception ,

Cordialement,
Madame MAILLOT,
VOTRE CLUB AJT REUNION